

Le Mag


#2 - Printemps 2021

À la Une

DÉMOCRATIE 
PARTICIPATIVE

Clos Bouillet :
la parole est à
vous ! - p.6

BUDGET 
Investir
pour l'avenir - p.10

PATRIMOINE 
Conserver les
richesses de notre
passé - p.18

SOMMAIRE

SANTÉ ■ SOCIAL ■ SOLIDARITÉ - P.4-5

ÉVÈNEMENTIEL ■ COMMUNICATION ■ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- P.6-7

ENVIRONNEMENT ■ MOBILITÉS - P.8-9

FINANCES ■ - P.10-11

CULTURE ■ COMMERCE - P.12-13

ENFANCE ■ ÉDUCATION - P.14-15

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE - P.16-17

PATRIMOINE ■ URBANISME ■ TRAVAUX - VOIRIE - P.18-19

TRAVAUX VOIRIE - P.20

■ **Directeur de la publication** : Alain Moyne-Bressand,
Maire de Crémieu

■ **Adjoint à la Communication** : Florent Patrat

■ **Rédaction** : Ville de Crémieu – agence Ligne Ovale

■ **Création graphique et mise en page** :
agence Ligne Ovale

■ **Photos** : Ville de Crémieu / Mathis Cronier / AARC /
J.C Maillard / Laurent Moulin

■ **Impression** sur papier recyclé

2000 exemplaires

Printemps 2021



Chères Crémolanes, chers Crémolans,

Voilà un an déjà que nous évoluons dans un monde bouleversé par cette crise sanitaire majeure venue changer nos habitudes et nos relations avec les autres.

Une situation qui nous oblige chaque jour à nous réinventer et à trouver de nouvelles manières d'interagir ensemble. A titre d'exemple, vous avez été près de 2 800 à visionner les voeux de la municipalité sous format d'un clip video inédit et nous vous en remercions. Cela illustre tout l'intérêt que vous portez à la vie de notre belle cité.

Nous aspirons naturellement tous à retrouver cette liberté qui fait partie de notre essence profonde et à reprendre le cours normal de nos vies. Et c'est en ce sens que travaillent chaque jour vos élus, afin d'administrer correctement

aujourd'hui et préparer pleinement demain. Vous découvrirez donc à travers les pages de cette deuxième édition du Mag' bien des sujets qui vous concernent et qui rythment le travail mené au quotidien sur notre commune, dans le respect d'un budget parfaitement maîtrisé.

Je suis également heureux de vous annoncer que Crémieu a été retenu dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », un acte de reconnaissance fort qui illustre une nouvelle fois le dynamisme de notre cité.

Ce programme sur six ans vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires audacieuses et respectueuses de l'environnement.

Le budget du programme étatique doit apporter aux communes un soutien en ingénierie et leur permettre d'accélérer la réalisation de leurs projets. Et cela tombe bien car des projets, nous en avons et nous comptons bien les étudier avec vous !

C'est pourquoi, je vous invite à prendre part à la grande consultation sur la réhabilitation du Clos Bouillet, deuxième acte fort de démocratie participative sur notre commune.

Vous souhaitant une bonne lecture,
Prenez bien soin de vous,

Alain Moyne-Bressand
Maire de Crémieu


LA BANQUE ALIMENTAIRE RÉNOVÉE

Les importants travaux de rénovation engagés par la Mairie se sont terminés courant février. C'est dans un cadre beaucoup plus agréable et convivial que les bénéficiaires sont désormais accueillis. Un immense merci au personnel des Services Techniques !

Le principe de la banque alimentaire est que chaque bénéficiaire prend ce dont il a besoin, ce qui lui fait envie et ce qu'il aime : de beaux paniers lui permettant ainsi d'alléger sa facture alimentaire mensuelle. Elle fonctionne aussi grâce aux dons de particuliers et des commerces locaux (Carrefour Market, Petit Casino, boulangerie Genin, ferme Duclos-Gonet...) A noter que le directeur de Carrefour Market et son équipe ont accueilli les bénévoles pour une collecte les **20 et 21 mars**.



Paniers moyens

1 PERSONNE — 64,14 € —	2 PERSONNES — 87,59 € —	FAMILLE — 111,65 € —
 SOIT	 SOIT	 SOIT
128 € PAR MOIS _{,28}	175 € PAR MOIS _{,18}	223 € PAR MOIS _{,30}

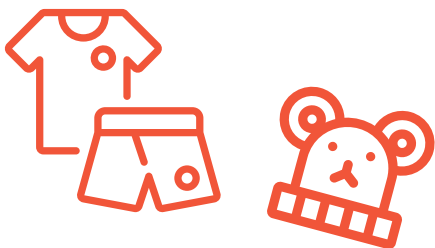


SUPPLÉMENT POUR BÉBÉ :
14€44 soit 28€88 par mois



44 FOYERS ONT
ÉTÉ REÇUS (ENTRE
MAI ET DÉCEMBRE
2020) POUR
1050 PASSAGES.

SANTÉ • SOCIAL • SOLIDARITÉ



AU 1^{ER} ÉTAGE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE :

> **Nouveau : une banque vestimentaire** reçoit toutes les personnes ayant besoin de se dépanner en vêtements, chaussures, accessoires pour adultes, enfants et bébés. Elle accueille le public le jeudi après-midi des semaines paires, de 14 h 30 à 16 h 30.

> **Un nouveau service du CCAS, "Entr'aide",** qui fonctionne sur rendez-vous les jeudis après-midi les semaines paires. Grâce au dévouement et à la disponibilité des bénévoles, il aide toute personne isolée et/ou en difficulté sur la commune pour la rédaction de courriers, les recherches internet ou demandes administratives. C'est aussi un moment de convivialité autour d'un thé ou d'un café !

Contact et rendez-vous :
Françoise Ferrara,
06 77 50 80 67.



Frédéric Dubois, directeur de l'EPHAD de Crémieu, a souhaité mettre en place un service de portage de repas pour les personnes âgées dépendantes de Crémieu et des communes proches. Celles-ci peuvent se faire connaître en appelant la mairie. Un repas équilibré est confectionné par le cuisinier de l'EHPAD puis est livré au domicile via un nouveau service de la Poste..

Le CCAS, via un nouveau service est de faciliter le bien-vieillir, se félicite de ce partenariat. Ce service contribue en effet à l'autonomie et au maintien à domicile des seniors. Le CCAS ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin : avec ses membres et partenaires, il ira encore plus loin... À suivre !

10 €

C'est le prix de la prestation complète comprenant le repas et le portage.





DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

« Le printemps est là apportant avec lui un vent de douceur, de légèreté et de nouveaux projets. Je vous invite à prendre pleinement part à la grande concertation sur le Clos Bouillet, 2^e acte fort de démocratie participative dans notre cité ».

Florent Patrat, Adjoint
Évènementiel-Communication-
Démocratie participative

PETIT HISTORIQUE :

Le bâtiment est situé dans la ville médiévale, adossé au rempart du XIV^e siècle. En 1635, cet hôtel particulier situé 27 rue Porcherie, appartenait à Henri de Dizimieu. Plus tard, au XVIII^e siècle et à la suite de noces, le bâtiment devient propriété de la famille Chaponay. En 1770, Catherine de Chaponay épouse le Marquis de Quinsonnas, Président du Parlement du Dauphiné. Ce n'est que bien plus tard, en 1929, qu'un descendant

du Marquis, Maxime de Quinsonnas vend à Francisque Bouillet le bâtiment qui décide d'en faire l'Hôtel des voyageurs ; un lieu qui recevra entre autres de nombreux artistes de passage sur notre cité.

Devenu « Clos Bouillet », cet ensemble de bâtiments donnait d'un côté sur la rue des Adobeurs (proche de l'hôtel) et de l'autre sur le cours Baron Raverat, principale artère de circulation de la ville.

Merci à Luka Pastor de l'EPIC pour ses recherches sur l'histoire du Clos.

SITUATION :

En somme, le Clos Bouillet est un ensemble de bâtiments ayant servi à l'hôtel. Il regorge de fonctionnalités : étable, écuries, réservoir à poissons, grange, garage, four à pain, greniers, caves d'affinage du vin, caves à salaisons, salles d'étage habitables avec cheminées...

Un espace libre entre les bâtiments permettait autrefois de garer les voitures et calèches. Ce bel espace du Clos Bouillet est aujourd'hui la propriété de la ville, qui compte bien faire participer pleinement les habitants à ce projet de réhabilitation.

Vous êtes invité(e)s à participer à des permanences de réflexion sur l'avenir du Clos, dans son enceinte, côté Cours Baron Raverat :

• **MERCREDI 5 MAI**
de 10 h à 12 h

• **SAMEDI 15 MAI**
de 10 h à 12 h

Une boîte aux lettres sera installée sur place afin de recueillir toutes vos idées. Les plans du Clos seront visibles sur le site internet. Vous pouvez aussi communiquer vos suggestions par mail : democratie.participative@mairie-cremieu.com



ÉVÉNEMENTIEL

Les beaux jours commencent à se dessiner et avec eux les animations et moments de convivialité partagés dans nos ruelles. La Municipalité a préparé un programme de festivités qui se dérouleront sous réserve des mesures sanitaires :

- **Dimanche 25 avril** : Gratifieria (marché gratuit) - Troc jardin
- **Dimanche 23 mai et Lundi 24 mai** : Festiv'Halle de l'Artisanat et des Saveurs
- **Dimanche 13 juin** : La Parenthèse Music'Halle
- **Vendredi 25 juin** : Ciné sous les étoiles (projection d'un film en plein air)
- **Dimanche 27 juin** : Déambulation d'un groupe africain.

COMMUNICATION

Les lieux, horaires et programmes de chaque événement seront détaillés sur les supports de communication de la ville.

NE MANQUEZ AUCUNE ANIMATION EN SUIVANT CRÉMIEU SUR LES RÉSEAUX :

SITE INTERNET :
www.ville-cremieu.fr



FACEBOOK :
Crémieu
page officielle



APPLICATION
Panneau Pocket :
Crémieu



+ Un nouveau guide pratique de la ville est en cours de réalisation... une surprise utile à découvrir très bientôt !



ENVIRONNEMENT

Les PAV (point d'apport volontaire) permettent à tous les habitants de déposer leurs ordures ménagères. Ce sont des conteneurs fixes et spécifiques, installés en différents points de la ville. La politique municipale consiste à multiplier ces points d'apports volontaires pour plusieurs raisons :

- faciliter la collecte des ordures ménagères
- améliorer la sécurité des passages piétons encombrés par des bacs
- éviter d'avoir des bacs vides qui traînent sur les trottoirs hors des horaires et jours réglementés
- et ainsi garantir un cadre de vie plus harmonieux.

Nous vous invitons à prendre l'habitude de les utiliser, ils sont à votre disposition !

RAPPEL IMPORTANT

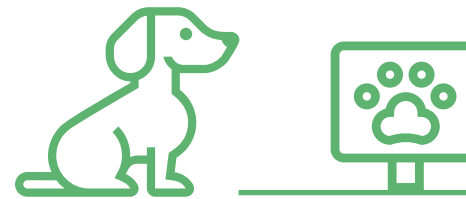
Les bacs à ordures ménagères doivent être sortis les lundis soir et jeudis soir à partir de 19 h, puis rentrés dans leurs locaux respectifs le mardi matin et vendredi matin avant 10 h. La Mairie souhaite rappeler ces règles (cf arrêté municipal N° A2020_165) afin qu'elles soient respectées, sous peine de verbalisations. Merci pour votre vigilance.



68 €
À 450 €



C'est le montant des amendes qui peuvent être dressées en cas de non-respect des règles, par exemple les sacs déposés à même le sol ; c'est interdit et verbalisable.



Propriétaires canins, n'hésitez à promener vos chiens avec un petit sac pour les excréments. Le ramassage des crottes est obligatoire, il contribue au cadre de vie et au bien-vivre ensemble dans notre cité. Merci.

4 ESPACES SANI-CROTTE existent déjà et d'autres sont prévus prochainement

- parking des Visitandines
- passage des Marronniers
- derrière la salle des fêtes
- parking des Pénitents



Afin de limiter les emballages qui sont sources de déchets, on peut aller chez son commerçant avec son propre sac ou un récipient (par exemple chez le boucher). Pensez-y, c'est une initiative respectueuse de l'environnement !

JE PARTICIPE

L'après-midi nettoyage de printemps prévu le 27 mars a été reportée à l'automne.



N'hésitez pas en attendant, quand vous partez en balade d'emporter un sac pour ramasser les déchets déposés dans la nature !

UN GRAND MERCI AUX CRÉMOLANS QUI ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE DU « PACTE POUR LA TRANSITION ». VOS RÉPONSES SONT INTÉRESSANTES ET UTILES ! NOUS NE MANQUERONS PAS DE VOUS EN FAIRE UNE RESTITUTION TRÈS PROCHAINEMENT

Quel dommage de jeter ces pauvres sapins qui ont animés nos fêtes de Noël sur les bords de routes ! Le saviez-vous ? La municipalité met à disposition une benne à sapins, juste à côté de la gendarmerie. Pensez-y l'année prochaine !



« Construire le budget d'une Mairie c'est un peu être un funambule qui marche avec un balancier, avec d'un côté les recettes et la volonté de payer le moins d'impôts possible, et de l'autre côté les dépenses et le désir d'avoir les meilleurs services et infrastructures communaux. Rester sur le câble, c'est l'objectif d'un budget et celui-ci doit obligatoirement être équilibré. »

Denis Carlier : Adjoint Finances et Ressources Humaines

FINANCES

Les élus votent le budget en conseil municipal. Mais il faut savoir que la commune, et donc les élus, agissent sous le contrôle de 3 organes.

L'ÉTAT

L'Etat intervient en matière de contrôle budgétaire avec l'examen :

- du respect des délais de vote du budget,
- du respect de l'équilibre réel des dépenses et des recettes,
- de l'inscription des dépenses obligatoires,
- de l'absence de déficit excessif au niveau de la réalisation.
- L'Etat contrôle aussi la légalité des actes réalisés par la commune (ex : marchés publics, recrutement de personnel). C'est un rôle prédominant dans le cadre de l'action municipale quotidienne.

LE TRÉSORIER MUNICIPAL

Son rôle est fondamental :

- Il contrôle la régularité de l'exécution comptable du budget. Il engage sa responsabilité personnelle sur la régularité des dépenses payées et des recettes perçues.

Son action protège les habitants quant à l'utilisation des fonds publics et donc de leurs impôts. Il s'assure de l'exactitude et de l'exhaustivité des pièces justificatives présentées. Une fois ces contrôles effectués il assure les paiements et les recouvrements pour le compte de la Mairie.

- Il conseille la commune, par exemple en matière de légalité d'une dépense, d'une recette, d'imputation comptable, d'analyses financières...

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES :

Cette instance procède périodiquement à une analyse approfondie des finances municipales et établit un rapport. Elle peut rédiger des critiques et des recommandations. Dans les cas extrêmes, elle a le pouvoir de proposer des sanctions judiciaires.

Les dotations de l'état sont en baisse de

près de

10 %
entre 2019 et 2020

UN BUDGET COMMUNAL C'EST QUOI ?
« C'EST L'ACTE PAR LEQUEL SONT PRÉVUES ET AUTORISÉES LES RECETTES ET LES DÉPENSES ANNUELLES DE LA COMMUNE. IL SE COMPOSE D'UNE SECTION FONCTIONNEMENT (DÉPENSES / RECETTES) ET D'UNE SECTION INVESTISSEMENT (DÉPENSES / RECETTES).

Près de

3,1 M€

C'est le montant des travaux de voiries et des réfections historiques prévus en 2021.

Les impôts locaux représentent environ

40 %

DES RECETTES COURANTES du budget de fonctionnement.

Les actions de solidarité par le biais du CCAS représentent

45 000 €

mais aussi beaucoup d'heures de bénévolat !

L'ÉLABORATION DU BUDGET

Tout d'abord, on estime les recettes prévisibles de la commune pour ensuite fixer le montant des dépenses. Cela permet de se poser la question de l'utilité d'une dépense. Objectif : dépenser mieux et aussi dépenser moins ! Grâce à cette gestion rigoureuse, notre municipalité peut continuer de mener une politique fiscale raisonnable, malgré la situation économique, et de favoriser les investissements de long terme.

• **1 budget, 2 sections :**

- Le Fonctionnement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires à la gestion courante, avec des postes réguliers (charges du personnel, entretien, énergie...)
- L'Investissement recouvre les recettes et dépenses d'opérations non répétitives et qui impactent sur le patrimoine de la collectivité (travaux de voiries, de constructions...).

• **L'équilibre budgétaire, c'est quoi ?**

Dans les 2 sections, les recettes doivent être égales aux dépenses au centime près.

• **Que veut dire « un budget sincère » ?**

Il ne doit pas user d'artifices comptables pour masquer un déficit ou créer des dépenses ou recettes fictives.



CULTURE

350
BÉNÉVOLES

250
ARTISTES

80
CRÉATEURS

Les Médiévales incarnent avant tout une aventure humaine, symbole de notre histoire et de nos valeurs, sources d'émotions et de souvenirs. C'est la raison pour laquelle nous vous donnons rendez-vous les **11 et 12 septembre 2021**, avec le thème « La Médecine au Moyen-Age ».

Nous travaillons actuellement sur la programmation pour que cet événement s'adapte aux mesures sanitaires en vigueur. Parmi les changements ; le remplacement du banquet par un spectacle son et lumière.

Notez d'ores et déjà la date dans vos agendas !

35 000
à 40 000
VISITEURS



BIBLIOTHEQUE

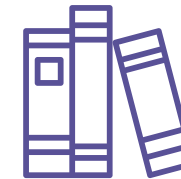
Malgré un contexte compliqué, la bibliothèque est restée très dynamique, avec de nombreuses animations comme « les lectures sous les étoiles », des séances découvertes de lectures pour les enfants et la fabrication d'un arbre à souhaits.

LES 10 ANS DU CLUB DE LECTURE

créé par Suzanne Bouillet, ont été fêtés à la bibliothèque. Nous espérons nous retrouver bientôt pour célébrer cet anniversaire.

LE 1^{ER} CLUB DE LECTURE ADOS

a été lancé par Maryline et Suhan (stagiaire et collégien). Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à les contacter.



La commission culture a souhaité que la littérature soit mise à l'honneur cette année.
MARS : Crémieu s'affichera sur le thème de la poésie avec l'événement national du « Printemps des Poètes ».

WEEK-END DU 25 AVRIL : un programme sera proposé avec des rencontres littéraires, des auteurs locaux, des conférences, la dictée de Suzanne et quelques spectacles... avec l'aide de nos libraires crémolans. Merci à eux !



Crémieu a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de demain ». Signé pour 6 ans avec les services de l'Etat et la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, il va permettre d'accélérer la réalisation des projets de notre cité (aides financières, support en ingénierie).

3 grands projets :

- **Le centre ancien** : réhabilitation de l'habitat, commerce, mobilité, rénovation énergétique...
- **Le clos Bouillet**, véritable lieu historique en plein cœur de Crémieu.
- **La zone d'EZT** (ancienne usine) et son futur aménagement.

COMMERCE

La mairie a demandé à la CCI Nord-Isère une étude sur l'état de notre tissu commercial.

Le centre ancien regroupe l'essentiel de notre tissu commercial (dont seulement 8 % de vacants), des chiffres stables depuis une quinzaine d'années. A noter aussi qu'au cours de cette période, la part des magasins alimentaires a progressé au profit du secteur

artisanat/loisirs et équipement de la personne.

110 LOCAUX
D'ACTIVITÉS

occupés à

92 %

(DONT SEULEMENT 8 %
DE VACANTS)



Merci et bienvenue aux nouveaux commerçants et professionnels qui ont choisi Crémieu pour s'installer :

- Anabelle Bouilhol / Cabinet de podologie AB PODO
- Nima conception
- La fromagerie Crémolane
- Galerie d'art : Nido art
- Escale Evasion (institut de bien-être)
- MD Coiffure

Une augmentation des demandes d'inscriptions d'enfants à la cantine (principalement en maternelle) a été observée ces dernières semaines. Les règles sanitaires ne permettant pas d'accueillir plus de 60 convives, un seul service était assuré. Décision a été prise d'une nouvelle organisation sur la pause méridienne afin d'accueillir les enfants nouvellement inscrits, à compter du 22 février. Comme en élémentaire, 2 services sont désormais assurés, avec une moyenne de 30 enfants par session. Pour renforcer l'équipe en place, un nouvel agent a été recruté.

LES INSCRIPTIONS :

Elles se déroulent auprès des services de la Mairie ou sur le site rubrique périscolaire, bien connu des parents d'élèves.

RAPPEL :

Les jours d'absence de votre enfant au repas de midi, prière aux parents de bien vouloir le désinscrire en amont, directement sur le site.



L'année dernière, l'appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 » de l'Education Nationale a été lancé. Destinée aux communes rurales de moins de 3 500 habitants, cette initiative vise à soutenir les actions innovantes dans le domaine du numérique pédagogique. Objectif : favoriser l'innovation et la transformation des pratiques pédagogiques dans l'école, au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

Les directrices et les professeurs des écoles du Groupe scolaire des Dauphins ont largement contribué à l'élaboration du dossier de candidature... et c'est ainsi que nos écoles maternelle et élémentaire ont été retenues !

« Comme je l'avais précisé lors des vœux du Maire, la réalité du terrain appelle bien souvent à des réadaptations. Nous poursuivons néanmoins nos efforts et notre implication dans les projets... »

Emmanuelle Goichot,
Conseillère déléguée Education-
Vie scolaire-Péri-scolaire

ENFANCE * EDUCATION

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

16 800 €

C'est le montant débloqué par la commune pour la réalisation de ce projet (à laquelle s'ajoute une participation de l'Etat).



4101

DOSSIERS

pour



3433

ÉCOLES

SÉLECTIONNÉES

dont



98

EN ISÈRE



500

PROSPECTUS
DE CONCERTATION

distribués dans nos

2

ÉCOLES

L'Académie a décidé, à nouveau, de fermer une classe en élémentaire pour la rentrée 2021/2022, en raison d'une baisse probable des effectifs (22 élèves par classe selon ses prévisions, donc en-dessous du seuil fixé à 27). La commune qui s'y oppose, met tout en oeuvre pour tenter de maintenir ces classes ouvertes.

LA CARTE SCOLAIRE

Elle désigne un système d'affectation et de répartition des élèves dans une école, un collège ou un lycée publics. L'idée vient du ministre italien Giuseppe Bottai, en 1935 et fut reprise en France en 1963 par Christian Fouchet, Ministre de l'Éducation. Il représente deux choses : la répartition géographique des postes d'enseignants, la répartition des élèves en secteurs d'affectation.

Le projet de Pedibus ne se concrétisera pas... Pour mettre en place ce mode « doux » de déplacement (trajet pédestre vers l'école), il fallait la participation des parents d'élèves or les retours de la concertation auprès des parents d'élèves n'ont malheureusement pas été suffisants.

Merci aux personnels scolaires pour la distribution des prospectus, et tous espèrent que ce projet de « petit train » pédestre pourra être, si l'on ose dire, à nouveau remis sur les rails !



Sur proposition de la commission Vie Associative, Jeunesse et Sports, la commune a voté lors du Conseil Municipal (1^{er} février 2021) une enveloppe de soutien d'un montant total de :

18 200 €

aux 25 associations ayant fait la demande



SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

La pratique du sport en milieu scolaire et extra-scolaire étant interdite, nos infrastructures sont restées fermées au public. Saluons le travail de nos 2 gardiens, Lionel Bruyas et Gilles Mathieu, qui ont profité du

calme pour repeindre et rafraîchir la salle des Fêtes et le Gymnase Charles Vacheron. Lors de la reprise des activités, nos associations découvriront les changements !

Toujours dans la tourmente de la crise sanitaire, le milieu associatif crémolan a été à nouveau arrêté mi-janvier après un bref répit de reprise des activités. Certaines associations culturelles ont pu continuer ainsi que le sport qui se pratique en extérieur.

En attendant la reprise que tous espèrent, nous encourageons les associations à maintenir des liens avec les adhérents. Si rien ne vaut les séances en présentiel, profitez des outils numériques et des réseaux sociaux pour garder le contact !



Notre belle cité, reconnue au-delà de nos frontières grâce à son patrimoine séculaire exceptionnel, mérite toutes les attentions pour garantir sa transmission aux générations futures. Conscientes de cet enjeu majeur, 2 associations crémolanes vont coopérer ensemble pour le patrimoine, en soutien de la collectivité.

La première, **l'Association pour la Restauration des Remparts de Crémieu (ARRC)** valorise et préserve le patrimoine bâti et paysager. Depuis 1992, elle organise des chantiers comme support d'insertion professionnelle. Elle conjugue ainsi une mission patrimoniale et socio-économique.

La seconde, l'association **Etude du Patrimoine de l'Isle Crémieu (EPIC)**, en tant qu'héritière d'Evocations et des Heures de Crémieu, est la plus ancienne

des associations patrimoniales de l'Isle Crémieu. Ses recherches (archives et terrains) servent à nourrir la transmission d'information et le partage auprès du grand public.

Toutes deux vont mutualiser leurs connaissances, leurs ressources et leurs compétences (recherches et technicité) afin de créer du lien et de la cohésion autour du patrimoine local. En premier lieu, être partenaires dans la préservation et la valorisation de la colline St-Hippolyte, ses murets en pierres sèches, ses remparts et sa future calade ; une opération qui requiert un investissement considérable et permanent. Bravo à cette coopération entre ces 2 associations, qui augure de belles perspectives pour œuvrer, ensemble, au rayonnement de notre cité au-delà de ses remparts.

PATRIMOINE

L'ancien prieuré de Saint-Hippolyte est une colline protégée. Son territoire est composé de murs en pierres et d'un jardin dont la végétation doit être jugulée. Or de nombreux arbres sauvages menacent les murs par leurs racines ou leurs souches. D'où la nécessité, pour protéger ce patrimoine bâti, d'élaguer ou de retirer certains arbres.

Une charte a été signée entre la mairie et l'ARCC (Association pour la Restauration des Remparts de Crémieu) (cf page 18 du Mag'). Celle-ci prévoit en accord avec l'architecte des Bâtiments de France, la coupe de 5 arbres qui menacent certains murets de pierre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

**1 ARBRE
COUPÉ
=
1 ARBRE
PLANTÉ**



Au 31 janvier 2021, **les dons récoltés pour le projet de restauration de la Porte de la Loi ont dépassé les 5 000 € souhaités.**

Cette cagnotte permet donc à La Fondation du patrimoine de répondre à son engagement, qui est de verser 5 000 € sur ses fonds propres à ce projet. Défi relevé donc ! Et encore **merci aux généreux donateurs.**



BUDGET :

654 000€

SUBVENTIONS :

433 458 €



BUDGET :

41 529 €

URBANISME

Information :

L'architecte conseil CAUE, Jérémy Dupanloup, est remplacé par Pierre Antoine Rappa.

Pour le contacter :

rappa.architecte@gmail.com / 04 76 46 07 07



L'orgue de l'Eglise St Jean Baptiste a été accordé par la SARL QUOIRIN. Dès que cela sera possible, un concert sera organisé.

Des travaux de grande urgence de sécurisation de la Halle ont débuté mi-février. Ils sont provisoires et visent à garantir en priorité la sécurité des usagers en attendant la 2^e étape, qui sera la restauration complète et définitive du monument. A noter que le marché est maintenu tous les mercredis matin durant les travaux.

La parole à la minorité

Le groupe minoritaire CRÉMIEU DYNAMIQUE qui représente 42 % des électeurs crémolans participe activement à la gestion municipale.

Pistes cyclables : nous avons soutenu et appuyé la création d'un tronçon « voie verte » sur le nouveau cours Raverat et rue des Martyrs.

Cantine scolaire : nous regrettons que le budget 2021 ne prenne pas en compte l'adaptation de la cuisine en espace de préparation des repas.

Par une veille démocratique, nous soutenons toutes les initiatives qui vont dans l'intérêt des habitants/tes.

Suivez CRÉMIEU DYNAMIQUE : Facebook, Twitter,

Site : www.cremieu-dynamique.fr

TRAVAUX * VOIRIE



Les travaux du cours Baron RAVERAT avancent en respectant le planning annoncé par le chef de projet. Le cours sera remis en circulation à double sens fin avril 2021.

Les travaux se poursuivront par la rue de la Loi (secteur situé entre la Poste et le Monument aux Morts, puis par le passage des Marronniers).

Cette 1^{re} phase se terminera par l'aménagement de la place du 8 mai 1945 durant les congés scolaires de cet été, et la mise en valeur de la place de la Chaite. Prévision de fin de travaux automne /hiver 2021.



Dans la continuité de l'aménagement du cours Baron RAVERAT, des travaux de voirie ont été engagés rue des martyrs de la Résistance durant les congés scolaires de février 2021 :

- agrandissement des trottoirs
- création d'un espace partagé piétons/ cycles sur le trottoir (angle du cours en direction du collège) zone piétons/vélos
- réduction du gabarit de la chaussée pour une mise en circulation à sens unique de la rue vie Borgne au cours Baron RAVERAT.

*TOUT EST
ENTREPRIS POUR
PERTURBER AU
MINIMUM LES
NUISANCES POUR
LES RIVERAINS*

Suivez les chantiers en cours sur la commune et leur évolution sur le site internet de la ville : www.ville-cremieu.fr

